

## MALI

**Date des élections:** 19 juin 1979

### **But de la consultation**

Election de tous les membres du Parlement prévu par la Constitution de 1974\*.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Mali, l'Assemblée nationale, est composé de 82 députés élus pour 4 ans.

### **Système électoral**

Aux termes de la Constitution, est électeur tout Malien, indépendamment de sa race, de son ethnie, de son sexe ou de ses opinions.

Les députés sont élus au scrutin uninominal à un tour.

Le mandat parlementaire est incompatible avec la qualité de membre du Gouvernement. En outre jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1984 (10 ans après la promulgation de la Constitution), toute personne qui a occupé certains postes de responsabilité avant le 19 novembre 1968 (date du coup d'Etat militaire), ou qui a fait l'objet d'une détention de six mois à l'occasion des événements du 19 novembre 1968, ne pourra être membre de l'Assemblée nationale.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Il convient de rappeler que l'Assemblée nationale de 80 membres élue en février 1964 a été dissoute en janvier 1968. Depuis lors, le Comité militaire de libération nationale (CMLN) a gouverné par décret, avec l'aide d'un Conseil de Ministres nommés. En juin 1974, une Constitution a été approuvée par référendum populaire, qui prévoyait, entre autres, une Assemblée nationale et un gouvernement de type présidentiel, ainsi qu'une période de transition de cinq ans au cours de laquelle le CMLN continuerait de gouverner le pays.

Le seul parti légal du pays est l'Union démocratique du peuple malien (UDPM) qui a tenu son premier congrès en mars 1979: à cette occasion, la Constitution de 1974 a fait l'objet d'une révision. L'objectif fondamental de ce parti serait de mobiliser toutes les forces du pays en vue de la consolidation de l'unité nationale et de l'accélération de la mise en place d'une économie planifiée et indépendante.

\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 24.

Annoncé le 15 mai, le jour du scrutin a été marqué par un taux de participation élevé. 82 députés ont été élus ainsi que le Président de la République. Le Chef d'Etat, le Général Moussa Traoré, qui assume cette fonction depuis décembre 1968, était l'unique candidat à la présidence. Les candidats de l'UDPM auraient obtenu 99,85% des suffrages. Le 28 juin, le Président Traoré a annoncé des changements dans la composition du Gouvernement.

## Données statistiques

*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
à l'Assemblée nationale*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	3 283 985
Votants . . . . .	3 185 258(97%)
Suffrages en faveur de l'Union démocratique du peuple malien. . . . .	3 180 565
— . . . . .	Nombre
Formation politique	de sièges
Union démocratique du peuple malien (UDPM)	82